

AFFAIRE N°7 - Autorisation d'effectuer le paiement des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Équipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement des terrains concernés par l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud (2e et 3e tranche), ainsi que les honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

N° Section	Superficie	Coût	Propriétaires	Locataires + indemnités
AT 156	707 m ²	300 000 F conforme aux Domaines	M. DE LAPIERRE Robert	Néant
AT 76	122 m ²	14 065 F conforme aux Domaines	Cts LABY	M. DIEMAHAVE Max : 900 F
AT 320	429 m ²	310 000 F conforme aux Domaines	M. HUO CHA SI dit AH-SET	Néant

La dépense correspondante est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu
Pour le R^e et par
délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé : Paul PASTOR

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

sur copie conforme
Saint-Denis, le 15 août 1976
Le chef de Bureau délégué
J. LACOSTE